

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Élection de 2 membres de la Cour des comptes – Première mandature de 6 ans
(1^{er} – 2^e tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 157 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 31 mai 2022, consacrent l'élection des membres de la Cour des comptes par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD), est chargée de préavisier l'élection des membres de la Cour des comptes.

À la suite d'un courrier envoyé par le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) en date du jeudi 6 février 2025 demandant aux 3 membres actuels s'ils sollicitaient une réélection au sein de cet organe, 2 membres sur 3 ont décidé de ne pas en solliciter une. Lors de la séance du mardi 20 mai 2025, le Parlement vaudois a réélu Valérie Schwaar, la seule membre sortante de la Cour des comptes ayant sollicité un second mandat de 6 ans.

L'objet de ce rapport est donc le préavis de la Commission de présentation à l'élection de 2 nouveaux membres de la Cour des comptes pour un premier mandat de 6 ans. Concernant la date d'entrée en fonction des 2 nouveaux membres, celle-ci sera fixée par la Cour des comptes qui la communiquera au Grand Conseil dès que celle-ci sera connue.

Par analogie avec l'élection complémentaire des magistrats judiciaires, l'élection des membres de la Cour des comptes se déroule au Grand Conseil, conformément à l'article 155, alinéa 2^{bis} : « *L'élection a lieu en quatre tours de scrutin. Les deux premiers ont lieu le même jour. Si aucun candidat n'est élu, les candidatures sont rouvertes, conformément à l'article 156 de la présente loi. Les troisième et quatrième tours ont lieu sur la base d'un nouveau rapport de la Commission de présentation* ».

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie les mercredis 21 et 28 mai 2025, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter du préavis à cette élection. Elle était composée des Députées et des Députés suivants : Mesdames Claire Attinger Doepper, Sabine Glauser Krug, Monique Hofstetter, Joëlle Minacci, Graziella Schaller et Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Nicolas Bolay (Président), Olivier Petermann et Jean-Marc Udriot.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée lors de ces séances par ses 4 experts indépendants, ainsi que le requiert la LGC à son article 160. Ces derniers sont Mesdames Sophie Forster Carbonnier et Sandrine Rainotte ainsi que Messieurs Hakim Hadjeres et Franck Missonier-Piera (excusé le mercredi 28 mai 2025), experts élus par le Grand Conseil sur la base de l'alinéa 5 de l'article 160 de la LGC : « *le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les membres de la Cour des comptes remplissent les conditions posées par la loi* ».

Monsieur Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au SGC, a tenu les notes de séance et rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont l'ensemble de la commission le remercie très chaleureusement.

3. Travaux préparatoires

Au mois de février 2025, le SGC a envoyé aux 3 membres actuels de la Cour des comptes, soit Mesdames Nathalie Jaquerod, Valérie Schwaar et Monsieur Guy-Philippe Bolay un courrier leur demandant s'ils se

représentaient pour un second mandat de 6 ans, et cela conformément à l'esprit de l'article 79 du règlement d'application de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC). En date du 10 mars 2025, 2 des 3 membres n'ont pas manifesté leur intérêt à se représenter pour un second mandat :

- Madame Nathalie Jaquerod
- Monsieur Guy-Philippe Bolay

Ayant pris connaissance de la décision de ces 2 personnes, la Commission de présentation a procédé à la mise au concours de ces 2 postes dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 14 mars 2025 dans cette dernière. De plus, elle a également décidé de publier cette annonce sur le site Internet de l'État de Vaud et sur LinkedIn, conformément à la pratique en vigueur depuis l'été 2024 pour la diffusion des annonces relatives aux magistrats judiciaires.

À la fin du délai de dépôt des candidatures 30 jours plus tard, soit le samedi 12 avril 2025, 16 personnes avaient déposé leur dossier de candidature, contenant à tout le moins une lettre de motivation, un curriculum vitae (CV), un extrait du casier judiciaire ainsi qu'un extrait des poursuites, auprès de la Commission de présentation.

4. Déroulement des auditions de la Commission de présentation

La Commission de présentation a décidé de ne pas effectuer de sélection préalable parmi les candidatures reçues, privilégiant ainsi l'invitation des 16 candidats à participer aux auditions organisées sur les 2 journées dédiées à cet effet. Cette démarche visait à garantir une stricte égalité des chances et une ouverture à tous les profils, la Commission recherchant également une complémentarité au sein de l'équipe de direction de la Cour des comptes composée de 3 membres.

Ces auditions, d'une durée approximative de 30 minutes chacune, ont offert aux candidats l'opportunité de présenter leurs motivations ainsi que leurs compétences en lien avec ces postes de membre de la Cour des comptes. Ils ont été amenés à s'exprimer sur des thématiques telles que le rôle et le fonctionnement de la Cour des comptes, les défis auxquels cette dernière sera confrontée ces prochaines années dans un contexte cantonal et national en constante évolution, les pistes d'amélioration à envisager, ainsi que leur appréciation des audits réalisés par cet organe depuis le 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, leurs connaissances des institutions vaudoises et de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ont également été abordées. Au-delà de ces aspects techniques, la Commission de présentation a porté une attention particulière aux qualités humaines, aux aptitudes managériales et à la capacité à œuvrer collégialement. En effet, ce sont des critères essentiels pour garantir l'intégrité et l'efficacité dans le travail de cette institution.

5. Délibérations et préavis des experts

Au cours des 2 journées d'auditions, la Commission de présentation a examiné les dossiers et procédé aux auditions des 16 candidats. Dans le cadre de ses travaux, la commission a exprimé le souhait que les experts de la commission lui proposent une liste restreinte, limitée à un maximum de 6 candidats sur les 16, afin de faciliter les choix de la commission en prévision de l'établissement du préavis de cette dernière à l'intention du Grand Conseil.

À l'issue de ces auditions et après la formulation de cette recommandation, les experts se sont retirés pour préparer leur préavis technique sur cette élection. Parvenus à un consensus, leurs décisions traduisent une unanimité au sein du collège. Ils ont d'abord rappelé que la fonction de membre à la Cour des comptes n'est pas une fonction politique, avant de concentrer leur analyse sur les compétences professionnelles et les qualités relationnelles requises pour exercer ce rôle.

Les experts ont ainsi retenu un ensemble de critères rigoureux, fondés sur une méthodologie systématique de sélection, afin d'établir leur classement final des candidats. Ces critères sont au nombre de 7 :

- les connaissances théoriques et la formation qui figurent dans la loi sur la Cour des comptes du 12 mars 2013 (LCComptes) (formation en droit ou en économie) ;
- le degré de maturité dans l'audit de performance, soit les éléments touchant au contrôle de gestion, à l'analyse organisationnelle, la gouvernance et l'évaluation ;
- les connaissances des principes d'une démarche d'audit ;
- la connaissance du secteur public ;
- les capacités managériales ;

- la connaissance des enjeux et la vision stratégique ;
- le savoir-être, l'entregent, la capacité à travailler de manière collégiale, la communication et la défense de dossiers et des recommandations d'audits.

Les experts ont établi le classement de 6 candidats ; les 10 autres candidats ont reçu de leur part un préavis négatif à l'unanimité. Parmi les candidats retenus, les 2 premières places ont été attribuées aux candidats suivants :

- Madame Nathalie Bernheim

- Monsieur David Roulin

Concernant Madame Nathalie Bernheim, les experts estiment qu'elle satisfait pleinement les 7 critères retenus par leurs soins en matière d'expérience et de compétences. Elle démontre une vision stratégique pertinente, ainsi qu'une compréhension approfondie du rôle de la Cour des comptes et des responsabilités inhérentes à la fonction de membre. Son parcours professionnel est riche et complet, couvrant à la fois le secteur public et le secteur privé. Par ailleurs, elle fait preuve d'une posture exemplaire. Enfin, les experts ont particulièrement souligné la grande clarté et la précision de ses propos lors de son audition devant la commission.

Quant à Monsieur David Roulin, les experts considèrent qu'il répond également à l'ensemble des 7 critères d'expérience et de compétences définis par leurs soins. Il fait preuve d'une solide vision stratégique ainsi que d'une connaissance approfondie des enjeux tant pour l'État que pour la Cour des comptes. Ce candidat combine des compétences juridiques pointues avec une expertise reconnue en audit. Par ailleurs, les experts soulignent sa capacité à pouvoir travailler de manière collégiale, aussi bien avec les 2 autres membres qu'avec les 8 collaborateurs de l'institution.

À l'issue de l'établissement de ce préavis, les membres de la commission ont eu tout loisir de questionner les experts sur les raisons de leur choix concernant ces 2 candidats.

6. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a pris note du préavis des experts, qui se sont ensuite retirés pour laisser la commission délibérer à son tour sur les 16 candidatures.

À l'issue de cette délibération, la commission a émis à son tour un préavis négatif à l'encontre des 14 des 16 candidats. Informés du préavis négatif de la Commission de présentation, 13 des 14 candidats ont officiellement retiré leur candidature. Un seul candidat préavisé négativement l'a maintenue. Il faut noter que ce dernier ne faisait pas partie de la liste restreinte des 6 candidats retenus par le collège des experts, car il ne remplissait pas la moitié des critères établis par le collège d'experts. Pour 2 des 3 personnes encore candidates, la commission a donc suivi l'avis des experts.

Elle a formulé un préavis positif à l'unanimité à l'intention de :

- Madame Nathalie Bernheim

Elle a formulé également un préavis positif à la majorité à l'intention de :

- Monsieur David Roulin

Elle a formulé un préavis négatif à la majorité à l'intention de :

- Monsieur Pierre-Yves Rapaz

De manière générale, la majorité de la commission estime que les auditions des 3 membres actuels de la Cour des comptes ont appuyé la nécessité de disposer de profils complémentaires. En tant que secrétaire générale de la Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO), Madame Nathalie Bernheim représente les personnes morales de droit public et apporte une grande expertise en audit. Monsieur David Roulin, chef d'audit juridique au Contrôle cantonal des finances (CCF), représente l'administration et apporte son expertise des aspects juridiques et financiers. Leur profil est donc complémentaire à celui de Madame Valérie Schwaar, ancienne députée et présidente de la commission de gestion, qui représente la qualité d'élue et apporte son expérience de la Cour des comptes, puisqu'elle y siège durant cette mandature qui se terminera le 31 décembre prochain et qu'elle a été réélue le 20 mai dernier pour un second mandat dans cet organe.

Pour établir son préavis à l'intention du Grand Conseil, la commission a retenu les 3 critères suivants :

Le critère numéro 1 : les aptitudes des 3 candidats.

Celui-ci est de 2 ordres : les qualifications et l'expérience. En ce qui concerne les qualifications, la commission remarque que :

- Madame Nathalie Bernheim est titulaire, depuis 2020, d'une maîtrise universitaire en administration publique obtenue à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne (UNIL), formation qu'elle a suivie en cours d'emploi. Elle possède également une certification en gestion de projet ainsi qu'une autre en lien avec la gouvernance des institutions et des entreprises ;
- Monsieur David Roulin est titulaire d'une licence en droit délivrée par la Faculté de droit de l'UNIL. Par ailleurs, il a obtenu un Certificat d'études avancées (CAS) en Économie et Droit de la régulation à l'IDHEAP en 2016, ainsi qu'un CAS en Finance et Comptabilité au centre de formation continue universitaire de la Faculté des Hautes études commerciales (HEC) de l'UNIL en 2025 ;
- Monsieur Pierre-Yves Rapaz a obtenu un Certificat fédéral de capacité (CFC) à l'École d'agriculture de Marcelin en classe Agriculture – Viticulture en 1987 et une maîtrise fédérale en 1993.

En ce qui concerne l'expérience, la commission note que :

- Madame Nathalie Bernheim est, depuis 2013, secrétaire générale et administratrice de la FONPRO. De 2000 à 2011, elle a travaillé à l'Union Bancaire privée (UBP) à Genève, notamment comme gérante de portefeuille. De 1997 à 2000, elle a été directrice commerciale et fondée de pouvoir à Unitextile S.A. à Genève ;
- Monsieur David Roulin est chef de mandat juridique au CCF depuis 2007. Il a aussi occupé entre 2001 et 2007 des postes dans des services de l'État de Vaud comme responsable du secteur des affaires communales au Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) et de juriste au Service pénitentiaire (SPEN) ;
- Monsieur Pierre-Yves Rapaz gère son exploitation agricole à Bex depuis plusieurs décennies.

Le critère numéro 2 : les incompatibilités éventuelles.

Il est constaté que les 3 candidats, de nationalité suisse et domiciliés dans le canton de Vaud, ont l'exercice des droits civils et n'ont pas subi de condamnation pour des actes contraires à la probité ou à l'honneur ; ils répondent donc aux exigences formelles posées par l'article 8, alinéas 1 et 2 de la LCComptes. Ces candidats ont également fourni un extrait du registre des poursuites attestant qu'ils ne sont soumis ni à une poursuite ni à un acte de défaut de biens. Enfin, ils ont produit un extrait de casier judiciaire ; il est vierge pour les 3 personnes candidates.

Le critère numéro 3 : les activités accessoires.

La commission observe que :

- depuis 2021, Madame Nathalie Bernheim exerce les fonctions de conseillère communale dans la Ville de Pully. Elle siège à la Commission des finances de cette commune ainsi qu'au Bureau du Conseil. Elle est également représentante de *SwissSkills* pour le canton de Vaud depuis 2021. De manière générale, elle a exercé - et continue d'exercer - des mandats en tant qu'administratrice indépendante, participant très activement à des conseils de fondation et à des comités associatifs à vocation idéale ou philanthropique ;
- Actuellement, Monsieur David Roulin est membre de la Société de développement de Lausanne-Vernand et exerce les fonctions de vérificateur aux comptes d'une propriété par étages (PPE), dont il est copropriétaire et réside après en avoir été l'administrateur entre 2014 et 2019. De 2006 à 2009, il a siégé en tant que conseiller communal à Lonay. Durant ce laps de temps, il a également assumé la présidence de la Commission d'urbanisme de cette commune. Enfin, il a été membre et également caissier du Comité de gérance du Centre paroissial de Lonay entre 2005 et 2009 ;
- Monsieur Pierre-Yves-Rapaz a siégé pendant 21 ans en tant que conseiller communal à Bex dont il a été le président en 2000, avant d'en assumer la fonction de municipal de 2002 à 2006, puis depuis 2011. Par ailleurs, il a été député au Grand Conseil de 1995 à 2020, où il a siégé à la Commission des finances (COFIN) entre 2005 et 2012. En parallèle de ses engagements politiques, Monsieur Pierre-Yves Rapaz exerce des responsabilités dans le tissu associatif local, notamment comme président de la société coopérative vinicole de Bex depuis 2003.

7. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement :

- à l'unanimité sur la candidature de Madame Nathalie Bernheim à l'un des 2 postes de membre de la Cour des comptes pour un premier mandat de 6 ans ;
- à la majorité, sur la candidature de Monsieur David Roulin à l'un des 2 postes de membre de la Cour des comptes pour un premier mandat de 6 ans.

La Commission de présentation préavise négativement :

- à la majorité sur la candidature de Monsieur Pierre-Yves Rapaz à l'un des 2 postes de membre de la Cour des comptes pour un premier mandat de 6 ans.

Les dossiers de la candidate et des candidats sont à disposition des Députées et des Députés qui souhaitent en prendre connaissance et les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 11 juin 2025.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay